



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 avril 2010

SEANCE DU 29 MARS 2010

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DES CENTRES DE LOISIRS

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
06 avril 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

ENSEIGNEMENT

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CENTRES DE LOISIRS

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire

Les centres de loisirs de la Ville de Niort, en fonction de leurs capacités, accueillent les enfants âgés de 2 à 11 ans :

- en période scolaire : les mercredis toute la journée,
- hors période scolaire : durant les petites et les grandes vacances.

Compte tenu de la diversité des prestations proposées et pour une information complète des usagers et des acteurs intervenant dans ces structures, un cadre réglementaire permettant de préciser l'ensemble des dispositions à appliquer a été adopté lors du conseil municipal du 26 octobre 2007.

Ce règlement avait pour objectif de fixer des références communes à tous les centres, notamment en ce qui concerne :

- les modalités pratiques d'accueil : périodes, horaires, lieux, tarifs,
- les conditions d'accueil : projets pédagogiques, programmes d'activités, encadrement,
- les prestations annexes incluses : transport, garderie, restauration,
- les modalités administratives : inscriptions, facturation, règles de vie, sécurité.

Depuis, l'offre des activités s'est diversifiée et enrichie et le public visé a été élargi.

En effet, la Ville de Niort propose désormais durant les vacances d'été :

- des activités aux jeunes de plus de 11 ans : des séjours pour les 15 à 17 ans et des stages pour les 12 à 14 ans,
- des séjours et des nuits campées : activités qui se déroulent hors structures municipales avec hébergement sur site.

Ces prestations supplémentaires nous amènent aujourd'hui à modifier notre règlement, notamment en intégrant des dispositions particulières pour les séjours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le règlement complété et modifié des centres de loisirs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le conseiller municipal spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY